



Date de dépôt : 31 mai 2024

Rapport

**de la commission des transports chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de la Fondation
des parkings pour l'année 2023**

Rapport de Céline Zuber-Roy (page 3)

Projet de loi (13477-A)

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;

vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;

vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2023 ;

vu la décision du Conseil de fondation de la Fondation des parkings du 4 mars 2024,

décède ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2023 est approuvé.

Rapport de Céline Zuber-Roy

La commission des transports a examiné ce projet de loi lors de la séance du 21 mai 2024 sous la présidence de M^{me} Gabriela Sonderegger. M. David Favre, directeur général des transports, a suivi les travaux et le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Lara Tomacelli.

I. Audition de MM. Antoine de Raemy, président, et Damien Zuber, directeur général de la Fondation des parkings

M. Zuber annonce qu'il va présenter des extraits du rapport annuel de gestion, mettant en avant les principales nouveautés par rapport aux années précédentes (voir présentation en annexe). Il montre un graphique qui compare le nombre de parkings et de vélostations sous gestion de la Fondation des parkings. Il évoque un total de 42 351 places en parking et vélostation contre 48 312 sur la voie publique pour un total de 90 663 places sous gestion. Les abonnements et les baux totaux représentent 16 638 pour les voitures et 1179 pour les motos.

Il présente un graphique illustrant l'évolution du nombre de places de stationnement pour voitures, motos et vélos sous la gestion de la fondation. Il remarque une croissance globale avec une légère baisse en 2023 pour les places voitures due à la perte d'un grand parking, mais une reprise de la hausse est prévue pour l'année suivante. Il souligne également une croissance significative et soutenue du nombre de places de stationnement pour vélos.

Un autre graphique montre l'évolution du nombre de places pour l'autopartage, avec une mention spécifique sur le fait que 40% de la flotte de mobility est électrique dans les parkings de la fondation. L'objectif est d'atteindre 100%, et le nombre de points de charge électrique approche bientôt les 5%.

En ce qui concerne l'évolution du nombre de macarons et d'abonnements, il note une baisse du nombre de macarons annuels en raison de conditions d'octroi revues selon le règlement, ce qui restreint leur nombre. De même, le nombre de macarons professionnels diminue légèrement, tout comme les abonnements de stationnement.

Question des commissaires

Un député Vert note dans le rapport une légère diminution des places due à des problèmes de hauteur des racks. Cependant, il relève de la présentation

que les places ont augmenté. Ainsi, il ne comprend pas si les places ont augmenté ou diminué.

M. Zuber explique qu'en général, il y a une augmentation du nombre de places dans les vélostations. Cependant, dans certains parkings spécifiques, il peut y avoir une diminution, souvent due à des améliorations des transports, qui nécessitent parfois la suppression de racks à vélos peu utilisés. Dans ces situations, il sera prévu de réinstaller un deuxième niveau de racks lorsque le premier niveau sera complet.

Un député PLR demande quel parking a été perdu.

M. de Raemy indique qu'il s'agit du P48 de l'aéroport qui était provisoirement mis à disposition de la Fondation des parkings et qui a été rendu à l'aéroport.

Un autre député PLR constate que de nombreuses places de recharge électrique sont désormais souvent libres. Il pense que cela est dû au fait que les places sont désormais payantes (1 franc de l'heure). Il se demande quel impact cela a sur les comptes aujourd'hui, étant donné que ces places étaient très prisées auparavant et sont maintenant souvent vides.

M. de Raemy confirme que désormais les places de recharge sont rendues payantes, avec un supplément de 1 franc par heure par véhicule électrique. Cette mesure vise à assurer une plus grande fluidité pour les véhicules électriques, car à une époque, les gens restaient garés alors même que leur véhicule était déjà chargé, ce qui bloquait ces emplacements. Il constate que maintenant ces places sont souvent vides, mais il s'attend à ce qu'elles se remplissent progressivement à mesure que les gens prendront conscience du changement. Il ne pense pas que cela aura un impact notable sur les comptes. Il pense que les gens font aussi le choix de charger moins souvent leurs véhicules, selon leur autonomie.

M. Zuber rappelle, concernant les pertes de recettes, que la mission qui leur a été confiée par le canton est de favoriser l'électromobilité, et non pas d'avoir un objectif économique direct. L'objectif est plutôt d'offrir des solutions de recharge pour les détenteurs de véhicules électriques. Avant, ces places étaient occupées et restreignaient l'accès des véhicules électriques, mais maintenant, avec des places disponibles, cela correspond à la vision selon laquelle toute voiture électrique qui entre dans le parking et a l'intention de se charger trouvera une place disponible.

Une députée MCG revient sur les places de motos qu'offre la Fondation des parkings et soulève une préoccupation récurrente selon laquelle les deux-roues motorisés ne trouvent pas de place pour garer leur véhicule. Elle se demande quelle est la position de la Fondation des parkings à ce sujet.

M. de Raemy indique que leur politique pour les parkings en ouvrage est d'augmenter le nombre de places dédiées aux deux-roues motorisés, et ils encouragent les clients des parkings sous leur gestion à favoriser le déploiement de ces places. En ce qui concerne les parkings en voirie publique, ils ne peuvent rien faire de plus que constater la baisse du nombre de places, si ce n'est remonter l'information à la Ville ou à la commune. Ils n'ont pas d'autres mesures à leur disposition, mais ils renforcent le nombre de places dans leurs ouvrages. Il note que dans leurs ouvrages aucun parking moto n'est saturé. Le taux d'occupation se situe aux alentours de 50 à 60%. Ainsi, toute moto qui entre dans leur parking trouve une place de disponible.

Une députée PLR rappelle la question des vélos-épaves qu'elle avait déjà soulevée lors d'une précédente audition, mentionnant que la Fondation des parkings avait évoqué une possible collaboration avec les communes à ce sujet. Elle se demande où ils en sont, car les vélos-épaves sont toujours présents.

M. de Raemy explique que cela n'est pas de leur ressort. Il note que des discussions sont en cours avec les communes, mais qu'aucune mission ne leur a été confiée à ce jour.

M. Favre note que la question des deux-roues motorisés en surface et celle des vélos-épaves font partie des sujets traités dans le cadre des plans d'action 2024-2028. Il explique qu'une action vise à avoir suffisamment de places pour les deux-roues motorisés et pas seulement, mais aussi pour les vélos-cargos et les cycles, dans des endroits appropriés. Il mentionne également que des séries d'actions sont prévues dans le plan d'action en lien avec ce point sur le stationnement globalement, ainsi qu'une action spécifique visant à supprimer les vélos-épaves.

Une autre députée PLR souhaite connaître le nombre de places motos qui sont sous leur gestion ainsi que le nombre d'abonnements motos.

M. Zuber reprend les chiffres. Il mentionne 2550 places motos sous leur gestion et 1179 abonnements actifs. Ces chiffres sont en augmentation constante.

La députée PLR demande si l'abonnement peut être utilisé pour deux véhicules différents (par exemple, une moto et une voiture) ou s'il faut avoir un abonnement chacun.

M. Zuber répond qu'il faut que ce soit un abonnement différent. Il y a un abonnement par véhicule.

II. Votes

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13477 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

2^e débat

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Article unique pas d'opposition, adopté

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13477 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13477 est accepté à l'unanimité.



FONDATION
DES
PARKINGS

Commission
des transports

21 mai 2024



Cartes des Parkings et Vélostations sous gestion



Total des places sous gestion

Typologies	Parkings et vélostations	Voie publique	Total
Voitures	31 354	29 475	60 829
Motos	2 550	18 837	21 387
Vélos	8 447		8 447
Total	42 351	48 312	90 663

3

Commission des transports | 21.05.24



Nombre d'abonnements et baux

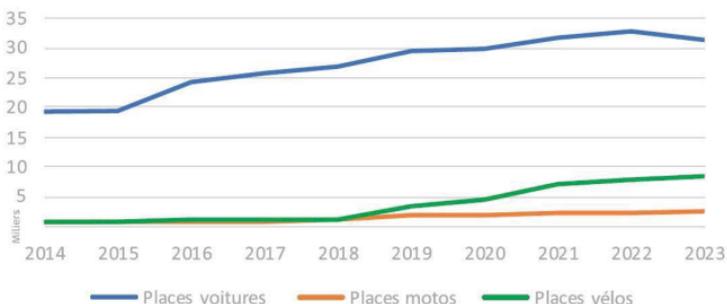
Types de parking	Voitures	Motos
Parkings de la Fondation		
P+R	3 453	0
Habitants/Publics	2 375	274
Nuit	15	0
Parkings de tiers		
P+R	436	0
Habitants/Publics	5 585	597
Nuit	22	0
Parkings de l'Etat	2 037	235
Parkings des HUG	2 715	0
Abonnements multiparkings motos	0	73
Total par catégorie de véhicule	16 638	1 179
Total abonnements et baux	17 817	

4

Commission des transports | 21.05.24



Places dans les parkings et vélostations

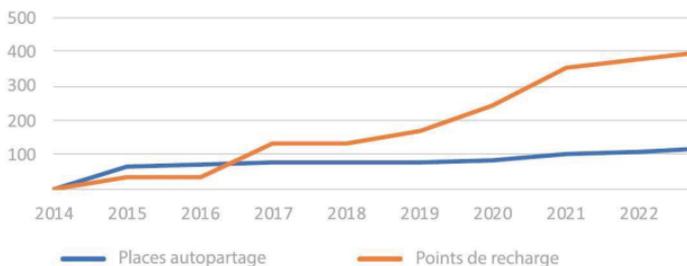


5

Commission des transports | 21.05.24

 FONDATION
DES
PARKINGS

Places autopartage et points de recharge électrique voitures/motos



6

Commission des transports | 21.05.24

 FONDATION
DES
PARKINGS

Macarons annuels et abonnements de parking

